

Rapport jury
Sélection professionnelle pour le recrutement
des instituteurs du cadre de l'enseignement du
1^{er} degré de Nouvelle-Calédonie
Session de janvier 2020

Organisation des épreuves

Nombre de postes ouverts : 8 postes pour le compte de la province Sud et 18 postes pour le compte de la province Nord

Données statistiques :

Nombre de candidats inscrits : 22

Nombre de candidats présents : 21

Nombre d'admis : 8 pour la province Sud et 5 pour la province Nord

Recommandations à l'attention des candidats

Dans le cadre de la préparation aux épreuves, qu'elle relève de la rédaction du dossier de reconnaissance des acquis professionnels de 15 pages maximum ou de l'entretien avec le jury, il importe pour les candidats, de bien prendre en compte le cahier des charges liées au concours. Cette prise en compte attentive et distanciée conditionne en effet la réussite aux épreuves.

Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

S'agissant de la conception et de l'écriture du RAEP, le jury insiste sur la différence à distinguer entre d'une part, ce qui est attendu du projet professionnel et d'autre part, ce qui spécifie le projet pédagogique.

Le projet professionnel doit mesurer la capacité à s'inscrire dans le métier d'enseignant du 1^{er} degré et à se projeter dans une montée en compétences, dans une profession en pleine mutation notamment en Nouvelle-Calédonie.

Quant au projet pédagogique, c'est celui qui retrace une expérience menée en classe, au sein du cycle et/ou dans l'école. Il met en exergue la nature des enseignements mobilisés et une organisation pédagogique qui valorisent et garantissent la réussite scolaire.

En résumé, si le projet professionnel s'attache à la posture et au positionnement de candidats qui s'inscrivent dans un projet professionnel, le projet pédagogique relève davantage d'une pratique de classe ou d'école qui met en avant, le cœur du métier.

Il est également attendu des candidats, d'aller au-delà de la simple description d'un parcours professionnel aussi riche soit-il, ou d'une activité pédagogique aussi pertinente soit-elle. Pour cela, la description gagne à être complétée par une analyse qui montre la capacité des candidats à prendre du recul sur leur expérience et à analyser leur pratique.

Le jury fait également le constat de compétences déficitaires, en maîtrise de la langue française. Par conséquent, l'orthographe, la syntaxe comme l'usage d'un vocabulaire précis et diversifié sont à améliorer.

Conformément au cahier des charges fixé par l'arrêté fixant les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle prévue par la délibération n° 412 du 18 mars 2019, il est demandé aux candidats de respecter scrupuleusement la liste exhaustive et réglementaire des pièces exigées en annexes.

La forme du document, la pagination et la présentation générale sont à inscrire dans le cahier des charges qu'il convient de respecter.

Le jury attache également du prix à ce que le dossier comporte un minimum de structuration du dossier, dans la perspective de sa présentation aux épreuves d'entretien.

Epreuves d'entretien

L'entretien :

L'entretien avec le jury est une épreuve complexe qui nécessite une préparation particulière. Ainsi, prendre la parole, s'exprimer et échanger avec un jury composé de plusieurs personnes ne peuvent faire l'objet d'une improvisation. Si la maîtrise des contenus du dossier professionnel permet de faciliter les échanges, le contrôle des émotions ainsi que la maîtrise de la langue orale requièrent, pour leur part, une montée en compétences que chaque candidat devra mesurer à l'aune de ses qualités ou de ses marges de progrès.

Le jury recommande une gestion du temps relative à l'exposé plus rigoureuse, qui plus est lorsque le candidat est informé de la durée fixée par les textes.

S'agissant des questions liées à la connaissance du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie, le jury attache du prix à ce que cette épreuve spécifique ne se transforme pas en un simple contrôle de connaissances. En revanche, ce qui est attendu des candidats doit se traduire par la capacité à analyser et traiter des situations ancrées dans un contexte professionnel, en l'occurrence celui de l'enseignement du 1^{er} degré en Nouvelle-Calédonie.

Organisation des épreuves d'entretien :

Le jury proposera un ajustement de la durée des épreuves d'entretien, à savoir 30 minutes en tout dont 10 minutes d'exposé et 20 minutes d'entretien.

Les 20 minutes d'entretien porteront sur le dossier et seront complétées par les questions relatives à la connaissance du système éducatif calédonien.